

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 49.3 pour faire voter le projet de réforme des retraites : quand il ne reste que l'autoritarisme...

Après le plus gros mouvement social qu'ait connu la France depuis un demi siècle, après un avis défavorable du Conseil de la CNAM, après un avis au vitriol du Conseil d'État sur l'impréparation et l'insincérité du projet, après une amorce de discussion à l'Assemblée nationale faisant apparaître les lacunes, les imprécisions et les contresens du projet gouvernemental, le gouvernement a donc décidé, en marge d'une réunion consacrée à l'épidémie de coronavirus, d'utiliser l'article 49 alinéa 3 de la constitution pour couper court au débat parlementaire et faire adopter son projet de réforme des retraites sans vote.

La Fédération des mutuelles de France est préoccupée par cette dérive qui méprise les corps intermédiaires autant que les garants de l'Etat de droit, la démocratie sociale autant que la démocratie parlementaire.

Choisir l'autoritarisme pour bouleverser le mode de répartition de 14% du PIB, hérité du consensus social de la Libération, révèle, s'il en était besoin, un projet avant tout dogmatique qui n'est en rien inspiré par la réalité.

La FMF suivra avec attention la suite des débats parlementaires, sur le projet de loi organique et, ensuite, au Sénat, et reste mobilisée contre cette réforme qui organise la baisse des pensions de tous les retraités, qui pénalise les carrières hachées dont celles des femmes, et qui creuse les déficits en prétendant les prévenir.

La FMF appelle à prendre part à la prochaine journée interprofessionnelle de mobilisation demain, mardi 3 mars 2020.

À Montreuil, le 2 mars 2020

Contact Presse : Denis QUINQUETON - denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr

À propos des Mutuelles de France

La Fédération des mutuelles de France, présidée par Jean-Paul Benoit, regroupe plus de 60 groupements mutualistes, dont 40 mutuelles complémentaires-santé et 20 unions ou mutuelles gérant plus de 280 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

L'ensemble des mutuelles et unions de la FMF protègent 2 millions de personnes.

Née en 1986 et héritière de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs, la FMF est membre de la Fédération nationale de la Mutualité française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.